



**« L'augmentation nécessaire de la CSG pour faire face aux nouveaux besoins »**

**REVENDEICATION DE L'UTR CFDT DE L'EURE :**

**Opposition à la hausse prévue de la CSG dans les dispositions actuellement annoncées.**

Nous vous proposons les mesures compensatrices suivantes :

- La suppression de la cotisation maladie à hauteur de 1 % sur les retraites complémentaires ;
- Une diminution du reste à charge qui incombe aux personnes âgées et aux familles en Ehpad (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) mais aussi au domicile en améliorant l'APA pour les revenus moyens ;
- La suppression de la taxe d'habitation pour tous ;
- Une égalité de traitement entre actifs et retraités pour ce qui concerne l'assurance maladie complémentaire actuellement complètement à la charge des retraité.e.s et oblige beaucoup d'entre eux à renoncer à des soins.
- Relèvement du seuil de l'abattement fiscal spécifique de 10% (plafond de 3 715€ par foyer fiscale de référence.)

Les retraité.e.s CFDT Eure